

COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 31 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 31 mars à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 25 mars sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

Etaient présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mme Colette PICCIN, M MONBERNARD Joël, Mme LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean-Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, Mme CARRERE Sandra, M PUGNETTI Christophe, Mmes DAL LAGO Rosemonde, CHABBERT Stéphanie, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno.

Suppléants ayant droit de vote : Mme Anne Marie DUTOYA (suppléante de M DESBARATS Jean-Marc)

Absents ayant donné procuration : M RAFFIN Michel a donné procuration à M MENDES Antoine ; M GATELET Claude a donné procuration à M CABOS Christian ; Mme DUBOSQ Dominique a donné procuration à CORTADE Michel ; Mme ABADIE Alexandra a donné procuration à M FORGUES Gérard ; Mme GABARROT Pauline a donné procuration à MM FANTON Patrick.

Absents excusés : MM VERRET Etienne, LECLERC Gaëtan, DOREY Bernard, PASSERA Marc, Mme SAHUGUEDE Nathalie

M Antoine MENDES est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : LUDOTHEQUE – tarifs partenariat

Vu l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande faite par les partenaires de la ludothèque de ne pas s'engager obligatoirement sur un abonnement annuel,

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve** la création d'un nouveau tarif partenariat « prêt(s) de jeux à l'acte »,
- **valide** les tarifs suivants :

| Type d'action / Type de partenariat | Le lieu | Tarifcation |
|---|---|--|
| Action mutuelle entre un ou plusieurs partenaires et qui comporte ou manifeste un rapport d'échange ou de réciprocité | Sur le site de la ludothèque ou celui prévu par le ou les partenaires sur le territoire de la communauté de communes Coeur d'Astarac et les Communautés de communes limitrophes | Gratuit |
| Animation(s) uniquement portée par la ludothèque | Sur le site de la ludothèque ou celui prévu par le partenaire sur le territoire de la communauté de communes Coeur d'Astarac et les Communautés de communes limitrophes | Payant / Tarifs dégressifs selon le nombre de séances prévues : Sur le territoire de la CCCAG : 1 séance* = 20 € 5 séances* = 60 € 10 séances* = 90 € Hors de la CCCAG : 1 séance* = 40 € 5 séances* = 120 € 10 séances* = 180 € |

| | | |
|---|---|---|
| Animation(s) en lien avec la CTG, ayant but de donner de la visibilité aux structures | Sur le site de la ludothèque ou celui prévu par le ou les partenaires sur le territoire de la communauté de communes Coeur d'Astarac et les Communautés de communes limitrophes | Gratuit |
| Animations destinées aux établissements scolaires | Sur le site de la ludothèque ou celui prévu par le partenaire sur le territoire de la communauté de communes Coeur d'Astarac et les Communautés de communes limitrophes | Payant / Tarifs dégressifs selon le nombre de séances prévues : Sur le territoire de la CCCAG : 1 séance* = 10 € 5 séances* = 40 € 10 séances* = 75 € Hors de la CCCAG : 1 séance* = 20 € 5 séances* = 80 € 10 séances* = 150 € |
| Forfait prêt(s) de jeux Jusqu'à 5 jeux pour 3 semaines en abonnement ou à l'acte | Sur la communauté de communes Coeur d'Astarac et les Communautés de communes limitrophes | Sur le territoire de la CCCAG : Abonnement annuel ** = 45 € Emprunt à l'acte = 15 € par emprunt Hors de la CCCAG : Abonnement annuel ** = 65 € Emprunt à l'acte = 30 € par emprunt |

- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Le Président
Patrick FANTON

Fait à MIRANDE, le 01 avril 2025

Le Secrétaire
Antoine MENDES

COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 31 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 31 mars à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 25 mars sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

Etaient présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mme Colette PICCIN, M MONBERNARD Joël, Mme LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean-Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, Mme CARRERE Sandra, M PUGNETTI Christophe, Mmes DAL LAGO Rosemonde, CHABBERT Stéphanie, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno.

Suppléants ayant droit de vote : Mme Anne Marie DUTOYA (suppléante de M DESBARATS Jean-Marc)

Absents ayant donné procuration : M RAFFIN Michel a donné procuration à M MENDES Antoine ; M GATELET Claude a donné procuration à M CABOS Christian ; Mme DUBOSQ Dominique a donné procuration à CORTADE Michel ; Mme ABADIE Alexandra a donné procuration à M FORGUES Gérard ; Mme GABARROT Pauline a donné procuration à MM FANTON Patrick.

Absents excusés : MM VERRET Etienne, LECLERC Gaëtan, DOREY Bernard, PASSERA Marc, Mme SAHUGUEDE Nathalie

M Antoine MENDES est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : Location des gymnases – caution

Vu la délibération en date du 29 juin 2022 fixant les tarifs de location des terrains et équipement communautaires,

Considérant l'intérêt de demander aux utilisateurs des gymnases une caution afin de se prémunir des éventuelles dégradations,

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **décide** de fixer le montant de la caution demandée pour la location d'un gymnase à 1 000 €,
- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Fait à MIRANDE, le 02 avril 2025

Le Président
Patrick FANTON

Le Secrétaire
Antoine MENDES

COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 31 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 31 mars à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 25 mars sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

Étaient présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mme Colette PICCIN, M MONBERNARD Joël, Mme LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean-Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, Mme CARRERE Sandra, M PUGNETTI Christophe, Mmes DAL LAGO Rosemonde, CHABBERT Stéphanie, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno.

Suppléants ayant droit de vote : Mme Anne Marie DUTOYA (suppléante de M DESBARATS Jean-Marc)

Absents ayant donné procuration : M RAFFIN Michel a donné procuration à M MENDES Antoine ; M GATELET Claude a donné procuration à M CABOS Christian ; Mme DUBOSQ Dominique a donné procuration à CORTADE Michel ; Mme ABADIE Alexandra a donné procuration à M FORGUES Gérard ; Mme GABARROT Pauline a donné procuration à MM FANTON Patrick.

Absents excusés : MM VERRET Etienne, LECLERC Gaëtan, DOREY Bernard, PASSERA Marc, Mme SAHUGUEDE Nathalie

M Antoine MENDES est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : Parcelle AL 146 à Mirande – fixation du prix de vente

Vu l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la parcelle AL 146 située dans la Zone d'Activités du Pountet à Mirande qui abritait les locaux de la crèche est actuellement libre de toute occupation,

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes de mettre en vente cette parcelle,

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **autorise** la vente de la parcelle AL 146 située dans la Zone d'Activités du Pountet à Mirande d'une superficie de 1 297 m²,
- **valide** le prix de vente de 22 049 € HT soit 23 958,18 € TTC,
- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Fait à MIRANDE, le 02 avril 2025

Le Président
Patrick FANTON

Le Secrétaire
Antoine MENDES

COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 31 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 31 mars à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 25 mars sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

Etaient présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mme Colette PICCIN, M MONBERNARD Joël, Mme LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean-Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, Mme CARRERE Sandra, M PUGNETTI Christophe, Mmes DAL LAGO Rosemonde, CHABBERT Stéphanie, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno.

Suppléants ayant droit de vote : Mme Anne Marie DUTOYA (suppléante de M DESBARATS Jean-Marc)

Absents ayant donné procuration : M RAFFIN Michel a donné procuration à M MENDES Antoine ; M GATELET Claude a donné procuration à M CABOS Christian ; Mme DUBOSQ Dominique a donné procuration à CORTADE Michel ; Mme ABADIE Alexandra a donné procuration à M FORGUES Gérard ; Mme GABARROT Pauline a donné procuration à MM FANTON Patrick.

Absents excusés : MM VERRET Etienne, LECLERC Gaëtan, DOREY Bernard, PASSERA Marc, Mme SAHUGUEDE Nathalie

M Antoine MENDES est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2024

Vu l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L5211-36 et 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le rapport d'orientation budgétaire établi par la Conférence des Maires réunie le 24 mars 2025,
Considérant le débat qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Communautaire le 31 mars 2025,

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Prend acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de Cœur d'Astarac pour l'exercice 2025,
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Le Président
Patrick FANTON**

Fait à MIRANDE, le 03 avril 2025

**Le Secrétaire
Antoine MENDES**